Soixantième année. - N ° 191 A Lundi 5 et mardi 6 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 6850

62 – PAS-DE-CALAIS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ARRAS

Jugement de clôture

Date : 25 septembre 2026.
Jugement de clôture pour insuffisance d'actif.
752 159 889 RCS Arras.
SOHIER.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Activité : Tous travaux de menuiserie, vitrerie, peinture, pose revêtement sol, d'aménagement de combles, d'électricité et d'alarmes, couvertures, toiture, façade, pose de véranda, démolition, aménagement de terrasses... Et de manière générale travaux de rénovation, d'aménagement, de construction complètes ou partiels de tout bâtiment dans la mesure ou le chef d'entreprise ou un salarié dispose de la qualification professionnelle résultant de la loi du 5 juillet 1996 et du décret du 2 avril 1998 (exigence de diplôme ou d'expérience professionnelle), ingénierie, études techniques, maîtrise D'œuvre, prestations de services et assistance technique dans tous domaines et notamment dans la construction, coordination, assistance, conception d'opérations nécessaires à l'étude, l'exécution et à la mise en place de programme de constructions d'ensemble immobilier de quelque nature que ce soit, l'activité de marchands de biens, soit l'achat, la revente de tout immeuble bâti, l'acquisition d'immeubles en vue de leurs rénovations et l'exécution de travaux, l'achat de terrains, la construction d'ensemble immobilier en vue de leurs ventes ou de leurs locations et leurs gestions, et en général toute opération de prospection immobilière, promoteur immobilier, marchand de biens, lotisseur..
Adresse : 97, rue Louis Bouquet, 62840 Fleurbaix.
Complément de jugement : Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.